



---

**Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités  
et des normes commerciales**Groupe de travail des politiques de coopération  
en matière de réglementation et de normalisation****Vingt-neuvième session**

Genève, 20 (après-midi)-22 novembre 2019

**Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération  
en matière de réglementation et de normalisation  
sur les travaux de sa vingt-neuvième session****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a tenu sa vingt-neuvième session de l'après-midi du 20 novembre au 22 novembre 2019.
2. Les États membres de la CEE ci-après étaient représentés : Allemagne, Bélarus, Canada, Fédération de Russie, France, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Turquie et Ukraine.
3. Les pays non membres de la CEE ci-après étaient également présents : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahamas, Brésil, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande et État observateur de Palestine.
4. Des représentants de la Commission européenne (CE) ont participé à la session.
5. Les organismes et institutions spécialisés des Nations Unies ci-après y ont participé : Union internationale des télécommunications (UIT), Centre du commerce international (ITC), Organisation mondiale du commerce (OMC) et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
6. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont participé à la session : CEN-CENELEC, Commission économique eurasienne, Commission électrotechnique internationale (CEI), Organisation internationale de métrologie légale, Organisation internationale de normalisation (ISO), EUROCHAMBERS et BCCI et IDEA SOCIETY-AUSTRIA, amfori, ASTM International, Chambre européenne d'économie, Suisse (CEES), Organisation européenne des citoyens pour l'environnement et la normalisation (ECOS), Global Trade Professionals Alliance, Ingénieurs du Monde, International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) & the International

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 janvier 2020).



Accreditation Forum, Responsible Jewellery Council, Union russe des industriels et des entrepreneurs (RSPP).

7. Parmi les observateurs présents à l'invitation du secrétariat figuraient des représentants d'entreprises du secteur privé, d'associations, d'universités et d'organisations de la société civile de diverses régions.

8. La Présidente du Groupe de travail a ouvert la réunion.

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CTCS/WP.6/2019/1	Décision

9. **Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour sans modification (décision 1).**

## III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie de la Commission, le Groupe de travail a élu sa Présidente M<sup>me</sup> Marion Stoldt (Allemagne) et son Vice-Président M. Valentin Koreshkov (Biélorus) pour la période 2019-2021 (décision 2).

## IV. Questions découlant de réunions d'organismes des Nations Unies (point 3 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa vingt-huitième session	ECE/TRADE/C/WP.6/2018/2	Information

### a) Rapport de la session précédente et faits nouveaux constatés depuis lors

11. La Secrétaire du Groupe de travail a présenté les points saillants de la période intersessions. Elle a rendu compte de l'ouverture à la signature de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre (14 mai 2019), qui avait réuni 55 organisations, dont des organismes de normalisation internationaux, régionaux et nationaux du monde entier. Elle a présenté le portail sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Lancée le 14 octobre 2019, la plateforme permettait aux utilisateurs d'isoler plus de 1 000 normes selon les objectifs et cibles de quatre objectifs de développement durable. Elle a mis en relief les nombreuses activités de sensibilisation menées par le secrétariat, y compris la production de vidéos et de brochures ainsi que l'organisation et la coorganisation de diverses manifestations et la participation à des manifestations organisées par des partenaires. Elle a conclu en présentant les travaux de recherche du secrétariat, dont la publication intitulée « Gender Responsive Standards » (en anglais seulement), et les travaux normatifs réalisés entre les sessions, qui seraient présentés pour approbation à des séances ultérieures.

12. **Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa précédente session et a pris note de l'exposé de la Secrétaire du Groupe de travail sur les faits nouveaux intervenus depuis lors dans ses principaux domaines d'activité. Il a pris note avec satisfaction de**

la mise au point du portail sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable (décision 3).

## b) Rapports d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail

13. L'Administratrice chargée de la Division du commerce et de la coopération économique a fourni des informations sur le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), organe intergouvernemental subsidiaire de la CEE. Elle a décrit en détail les travaux menés par le Centre en sa qualité de coordonnateur des recommandations relatives à la facilitation du commerce au sein du Conseil économique et social des Nations Unies et a expliqué aux participants comment ses travaux sur les normes contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable.

14. La représentante de la Section de l'accès aux marchés de la CEE a présenté une série d'études nationales sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Neuf études avaient été réalisées depuis 2010, chacune comportant un chapitre consacré aux infrastructures qualité. Sur la base de ces études, le secrétariat préparait un cadre d'indicateurs qui mettait l'accent sur les infrastructures qualité, afin de renforcer la contribution du commerce à la réalisation du Programme 2030. Le cadre comprendrait toutes les recommandations du Groupe de travail ainsi que les meilleures pratiques de l'OIML et de la CEI. Le secrétariat a invité les participants à assister à un atelier régional multipartite (26 et 27 mars 2020, Genève) au cours duquel le cadre serait lancé en vue d'un essai pilote.

15. Le représentant de la Division de l'énergie durable de la CEE a rendu compte des activités de normalisation qu'elle avait menées et a présenté les travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et ses orientations-cadres. Il a également présenté le Groupe d'experts de la CEE de l'énergie renouvelable, qui s'employait à mettre en commun les bonnes pratiques et à recenser les domaines dans lesquels il était nécessaire ou possible d'établir des synergies et de réaliser des investissements. Les biocarburants solides étaient un domaine dans lequel le Groupe pourrait commencer à élaborer des normes et des certifications.

16. La Chef du Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE a rendu compte de la méthode fondée sur les interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes pour des villes intelligentes et durables, ainsi que de ses objectifs, de sa structure et de ses activités. Elle a présenté les indicateurs clefs de performance des villes durables et intelligentes mis au point par la CEE et l'UIT et a expliqué qu'ils avaient pour objectif de normaliser les méthodes de collecte de données et de mesure des résultats concernant la réalisation des objectifs de développement durable. Décrivant plus en détail l'approche fondée sur les interactions, elle a donné des exemples d'indicateurs clefs de performance et de projets spécifiques en cours.

17. **Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par les autres sous-programmes de la CEE. Il a prié le secrétariat de continuer à étudier les possibilités de coopération avec d'autres groupes et programmes intergouvernementaux de la CEE (décision 4).**

## V. Débat sur l'orientation future des travaux sur « les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable » (point 4 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur le projet relatif aux normes au service de la réalisation des objectifs de	ECE/TRADE/C/WP.6/2019/3	Information

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
développement durable		
Rapport sur l'évaluation de l'appui apporté par la CEE à l'avancement des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	ECE/TRADE/C/WP.6/2019/4	Information
Standards for the SDGs	ECE/TRADE/444	Information

18. Le Président du Comité d'État de la normalisation de la République du Bélarus s'est félicité du portail de la CEE sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Son pays était pleinement engagé dans la mise en œuvre des objectifs, et un coordonnateur national avait été nommé pour gérer le processus. Le Gouvernement national du Bélarus avait également créé un portail d'information (<http://tnpa.by/#!/SustainableDevelopmentGoals>), qui énumérait les normes obligatoires applicables s'agissant des objectifs de développement durable. En outre, sur la base d'une vaste enquête, un plan de normalisation à long terme avait été établi pour veiller à ce que les normes nécessaires à la mise en œuvre des objectifs soient élaborées. Le plan serait mis à jour selon les besoins et étayé par des systèmes d'évaluation de la conformité. La participation des entreprises, des instituts scientifiques, des associations et des organisations non gouvernementales aux travaux internationaux sur la normalisation était essentielle à la réalisation du plan à long terme.

19. Le Chef du Département des commissions d'études du Secteur de la normalisation de l'UIT a fourni des informations sur la mise en œuvre des normes relatives aux villes intelligentes et durables au moyen des indicateurs clefs de performance. Ces indicateurs avaient été élaborés afin de doter les villes d'une méthode cohérente et normalisée de collecte des données et de mesure de la performance et des progrès accomplis qui leur permettrait d'atteindre les objectifs de développement durable et de devenir plus intelligentes et plus durables. L'intervenant a également évoqué les études de cas que l'UIT avait publiées sur la mise en œuvre des indicateurs clefs dans plusieurs villes, dont Moscou et Singapour. Il a expliqué les efforts déployés par son organisation pour répertorier les 4 000 normes de l'UIT à la lumière des objectifs de développement durable, à l'aide d'un dispositif d'apprentissage automatique. Il était disposé à collaborer avec la CEE et à l'aider à développer son portail.

20. Le Chef des relations avec les membres et des relations extérieures de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a expliqué brièvement comment celle-ci prenait en compte la durabilité et les objectifs de développement durable tout au long du processus d'élaboration des normes, du lancement du projet jusqu'à la publication du produit et sa mise à jour régulière. Il a fait référence aux Lignes directrices pour la prise en compte de la durabilité dans les normes (Guide ISO 82) qui devaient être publiées en décembre 2019. Le Guide aiderait les concepteurs de normes, principalement les normes ISO, à tenir compte de la durabilité dans leur travail de rédaction, de révision et de mise à jour, mais il contiendrait aussi des indications utiles pour toute activité connexe. De plus, le Guide présenterait une méthodologie que les concepteurs pourraient utiliser pour mettre au point leur propre approche de la durabilité selon les thèmes.

21. Le Directeur de l'Administration centrale de régulation du marché chinois (SAMR) a présenté un projet de normalisation assorti de plus de 100 indicateurs concernant le développement durable des zones rurales axé sur les « beaux villages ». Le projet avait démontré les effets sociaux, politiques et économiques considérables de la normalisation sur les villages. La norme avait été testée dans le cadre de deux projets pilotes, et plus de 90 % des villages de la province y satisferaient à la fin de 2022.

22. La Chef des affaires publiques et de la sensibilisation de la Commission électrotechnique internationale (CEI) a présenté dans ses grandes lignes la coopération entre son organisation et la CEE s'agissant des normes et des études de cas qui étaient

accessibles sur le portail de la CEE. Elle a présenté les activités menées par la CEI pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont la désignation d'un « Ambassadeur de la CEI en faveur des objectifs de développement durable » et l'organisation d'un atelier pour les jeunes professionnels de la CEI et pour les nouveaux pays industriels. Certaines normes de la CEI étaient techniques par nature et étaient élaborées par des experts pour des experts et, bien qu'elles soient fondamentales pour la durabilité, elles n'étaient pas applicables directement par les décideurs politiques.

23. La Présidente a ouvert le débat, et les points suivants ont été soulevés :

- Le professeur de Adapt Research de la Dublin City University a déclaré qu'en matière de durabilité les avantages que les normes présentaient pour la société dépassaient de loin leur coût, qui était plus élevé si elles n'étaient pas appliquées.
- Le coordonnateur du Groupe d'experts sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a fait remarquer qu'il était assez difficile de rattacher une norme à un seul objectif de développement durable et que le processus était nécessairement sujet à interprétation.
- Le Ministre des règlements techniques de la Commission économique eurasiennne a parlé de l'importance accordée aux normes en faveur des objectifs de développement durable, qui ne devraient pas supplanter l'utilité fondamentale des normes en tant que langage de construction sociale employé entre consommateurs et producteurs. Le représentant de l'ISO a répondu que les normes ne portaient pas sur les objectifs de développement durable en tant que tels mais que l'accent était mis sur ces objectifs dans tous les domaines.
- La Secrétaire du Groupe de travail a demandé aux organismes nationaux de normalisation comment ils pourraient faire connaître leurs travaux en faveur des objectifs de développement durable. Le représentant de la Dublin City University a répondu que son pays avait adopté une approche participative fondée sur une large consultation menée auprès des organismes publics, des établissements d'enseignement, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.
- Le représentant des Pays-Bas a fait observer que les décideurs devaient s'appuyer sur des normes lorsqu'ils cherchaient à atteindre un objectif politique quel qu'il soit, y compris les objectifs de développement durable.
- La représentante de la CEI a ajouté que le plus important était la participation active des décideurs politiques à l'élaboration des normes.

24. **Le Groupe de travail a remercié les représentants de Belstandart, de la CEI, de l'ISO, de l'UIT et de l'Administration centrale de régulation du marché chinois (SAMR) pour leurs présentations. Il a demandé au secrétariat d'étudier les possibilités de coopération avec ces organisations et d'autres partenaires afin de poursuivre le développement du portail sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable (décision 5).**

25. **Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de continuer de sensibiliser les décideurs à l'utilisation des normes en faveur du développement durable. À cet égard, il a demandé au secrétariat de préparer et de publier des études sur des cas dans lesquels les normes avaient été utiles pour tel ou tel objectif de développement durable. Ces études de cas remplaceraient les publications sur les inspections fondées sur les risques et les publications sur le thème « Catastrophes et développement durable » (décision 6).**

## VI. Renforcement des capacités (point 5 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Training Guide on Regulatory Frameworks and Market Surveillance (Guide de formation sur les cadres réglementaires et la surveillance des marchés)	ECE/TRADE/441	Information

26. Le secrétariat a brièvement présenté ses activités de sensibilisation et les points saillants du rapport sur le projet extrabudgétaire relatif aux « normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable » (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/3). La Présidente a présenté les activités de la CEE en matière de renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les travaux menés dans les pays de la région de la Commission.

27. **Le Groupe de travail a pris note du rapport sur le projet figurant dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2019/3 et a remercié le Gouvernement allemand, le Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB) et les autres donateurs pour leurs généreuses contributions. Le Groupe de travail s'est félicité de la poursuite du projet pour un autre exercice biennal et a demandé au secrétariat de continuer de faire rapport chaque année sur les activités techniques menées (décision 7).**

28. **Le Groupe de travail a remercié le secrétariat et le PTB pour leurs rapports sur les activités de renforcement des capacités dans le domaine des normes et des questions liées aux normes. Il a demandé au secrétariat de continuer de chercher à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour financer les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, en coopération avec les partenaires (décision 8).**

## VII. Adoption du programme de travail pour 2019-2020 (point 6 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	ECE/TRADE/C/WP.6/2019/5	Décision
Projet de programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2020	ECE/CTCS/2019/10	Information

29. La Secrétaire a présenté le programme du Groupe de travail tel qu'il figurait dans les documents ECE/TRADE/C/WP.6/2019/5. Elle a appelé l'attention des délégations sur la nouvelle méthode budgétisation adoptée dans le système des Nations Unies, qui reposait désormais sur un cycle de planification et d'établissement de rapports annuel (et non plus biennal). Les mandats des trois groupes subsidiaires du Groupe de travail étaient arrivés à leur terme, et elle a présenté une proposition visant à les proroger pour une nouvelle période de deux ans, conformément à la pratique établie.

30. L'évaluatrice indépendante du Groupe de travail a présenté son évaluation des activités de celui-ci, qui couvrait toutes les activités entreprises sous ses auspices entre janvier 2015 et décembre 2018. Elle a expliqué en détail la méthode suivie et a présenté un avant-projet de ses recommandations. Les recommandations finales et le rapport d'évaluation complet seraient disponibles après la session.

31. **Le Groupe de travail a adopté son Programme de travail pour 2020 (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/5). Il a en outre recommandé la prorogation des mandats**

de l'Équipe START, du Groupe MARS et du Groupe GRM et a prié le secrétariat, si besoin était, de demander au Comité directeur des capacités et des normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE d'approuver ces prorogations (décision 9).

32. Le Groupe de travail a pris note de la présentation faite par la consultante au sujet du rapport sur l'évaluation de l'appui apporté par la CEE à l'avancement des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation. Il a demandé au secrétariat de le publier sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2019/4. Il a en outre prié le secrétariat de travailler en coopération avec les délégations, avec le Groupe de la gestion des programmes et avec l'équipe dirigeante de la CEE afin de préparer une réponse de l'administration et d'appliquer les recommandations (décision 10).

## VIII. Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (point 7 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de situation concernant l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre	ECE/CTCS/WP.6/2019/6	Décision
Norme tenant compte des questions de genre	ECE/TRADE/445	Information

33. La Directrice générale du Ministère du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud a prononcé un discours liminaire sur les liens entre le commerce, les questions de genre et les normes. Le problème posé par la participation des femmes à l'économie sud-africaine avait été un obstacle considérable à la réalisation de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans le pays. Les politiques et les normes commerciales n'étaient pas neutres du point de vue du genre et la libéralisation du commerce pouvait avoir des effets négatifs sur l'autonomisation des femmes. Des normes tenant compte des questions de genre et une plus forte participation des femmes aux travaux de normalisation étaient essentielles pour que la libéralisation du commerce concoure à une Afrique du Sud plus égalitaire. L'intervenante a mis en lumière le plan d'action de l'Afrique du Sud pour l'égalité des sexes qui avait pour objectifs d'amener davantage de femmes à travailler dans le secteur de la normalisation, de créer des programmes de renforcement des capacités afin que la participation des hommes et des femmes soit plus égale, et de promouvoir des pratiques d'embauche égales pour les deux sexes. Un certain nombre de normes, y compris dans le secteur minier, avaient été révisées pour qu'elles soient adaptées à la morphologie des femmes.

34. La Présidente a ouvert le débat, et les points suivants ont été soulevés :

- En réponse à une question concernant la manière la plus efficace de prendre contact avec un organisme de normalisation sur le continent africain pour l'inviter à signer la Déclaration, il a été jugé important d'associer l'Union africaine dans le contexte de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine.
- Les enseignements tirés des mesures prises pour inciter les secteurs dominés par les hommes, c'est-à-dire le secteur minier, à faire évoluer leurs pratiques avaient débouché sur une collaboration avec les secteurs concernés, les ministères compétents et les syndicats en vue de l'intégration des femmes.

35. La Secrétaire du Groupe de travail a présenté l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre en rappelant ses objectifs, ses modalités de travail et ses réalisations, en particulier la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre, signée le 14 mai 2019 par 55 organisations du monde entier.

36. La représentante du CEN-CENELEC a noté que 21 des membres nationaux de l'organisation étaient signataires de la Déclaration. Le plan d'action de l'organisation pour l'égalité des sexes venait d'être approuvé sur la base des résultats d'une enquête menée auprès de ses membres. Ce plan d'action comprenait des actions ciblées, réparties sur une période de trois ans. Le CEN-CENELEC continuerait de participer activement aux initiatives européennes rassemblant des femmes cadres employées dans des secteurs présentant un intérêt pour lui, ainsi qu'aux activités du Groupe de travail qui contribuaient à l'élaboration de matériels de formation. Elle a remercié la Secrétaire du Groupe de travail pour la contribution qu'elle avait apportée à la campagne du CEN-CENELEC sur le thème « Les normes renforcent la confiance » en donnant une interview sur les meilleures pratiques commerciales, laquelle était disponible en ligne : [https://6633e5ef-b15d-44e2-89b6-6ea43d17a310.filesusr.com/ugd/0956be\\_e1b7da9442e44a8b94198244f2c521c0.pdf](https://6633e5ef-b15d-44e2-89b6-6ea43d17a310.filesusr.com/ugd/0956be_e1b7da9442e44a8b94198244f2c521c0.pdf).

37. La Présidente de l'Équipe spéciale chargée de la Déclaration sur les normes et l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre du Bureau indien des normes a expliqué que l'Équipe spéciale lançait un certain nombre d'actions au titre des priorités suivantes : favoriser un environnement inclusif en créant des comités inclusifs et en établissant des liens avec des organisations extérieures pour promouvoir l'inclusivité ; créer des normes tenant compte des questions de genre en élaborant une méthode qui permettait de mesurer le niveau d'indifférence des normes existantes et des nouvelles propositions aux questions de genre ; former les concepteurs de normes et les parties prenantes du secteur. Les secteurs pour lesquels l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre étaient prioritaires étaient l'agriculture, les industries extractives, le secteur manufacturier, l'automobile et les appareils domestiques. Elle a illustré ses propos en prenant l'exemple de plusieurs outils agricoles qui, moyennant quelques modifications simples, faciliteraient beaucoup les corvées et ainsi le travail agricole des femmes.

38. La représentante du Conseil canadien des normes a présenté le plan d'action pour l'égalité entre les sexes de son organisation, qui s'inscrivait dans le cadre de l'engagement de son pays en faveur de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux. Les priorités du plan d'action étaient les suivantes : améliorer la représentation des femmes dans le secteur de l'élaboration des normes, améliorer le niveau des connaissances spécialisées sur les questions de genre dans le système de normalisation en élaborant des lignes directrices sur la marche à suivre pour tenir compte de ces questions dans le processus d'élaboration des normes ; et contribuer à des recherches approfondies dans ce domaine.

39. La représentante du secrétariat central de l'ISO a dit que le portail de l'ISO sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable comprenait 51 normes qui contribuaient à la réalisation de l'objectif 5. Elle a ajouté que certains des membres de l'ISO, en Islande, au Chili et en Afrique du Sud, avaient élaboré des normes relatives à des aspects spécifiques de l'inclusion des femmes. Pendant la Semaine de l'ISO 2019, le Conseil de l'organisation avait approuvé un plan d'action pour l'égalité des sexes. Le plan était axé sur cinq domaines prioritaires, parmi lesquels la collecte et l'analyse des données, les études de cas et les meilleures pratiques, et l'évaluation de la prise en compte des questions de genre dans les normes ISO. Elle a conclu son intervention en présentant un certain nombre d'initiatives prévues pour 2020, dont des manifestations et des ateliers de sensibilisation.

40. Le Directeur de la communication d'ASTM International a fait une présentation sur certains aspects du leadership des femmes dans le domaine de la normalisation au niveau mondial. Il a parlé de l'importance de faire en sorte que non seulement les femmes aient voix au chapitre, mais aussi qu'elles soient entendues. ASTM International encourage les femmes à occuper des fonctions de leadership par le moyen de la formation et du mentorat. La majorité des membres du conseil d'administration d'ASTM International étaient aujourd'hui des femmes, et l'organisation avait adopté un langage non genré pour tous ses comités. Il a souligné l'importance de la diversité de genre pour améliorer le leadership et la prise de décisions dans toutes les organisations. Une vidéo sur les femmes et le monde des normes a été diffusée.

41. Pendant la séance de questions et réponses, un participant a souligné que l'accent devrait être mis non pas sur la présence des femmes aux réunions, mais sur leur participation active. Le représentant de l'Université technique de Berlin a expliqué les



modalités de l'enquête sur l'équilibre entre les sexes menée par son université, qu'il pourrait communiquer au Groupe de travail.

### **Présentation des normes tenant compte des questions de genre**

42. Le responsable des affaires publiques d'AFNOR Certification a présenté le « Label Grand événement » qui pourrait être utilisé pour certifier les événements de haut niveau s'agissant de la prise en compte des questions de genre et qui avait certifié le sommet du G7 et les sommets ministériels qui l'avaient précédé. Il a présenté un certain nombre d'initiatives très diverses prises pendant le sommet, par exemple la décision d'imposer la parité femmes-hommes parmi le personnel d'appui, de donner aux salles de réunion le nom de femmes dirigeantes et d'organiser des expositions mettant en valeur le rôle des femmes dans l'économie.

43. Le conseiller principal de SheTrades a présenté les travaux réalisés par le Centre du commerce international (ITC) pour mettre au point une définition standard du terme « entreprises détenues par des femmes » et voir comment une telle démarche pourrait faciliter leur accès aux marchés internationaux. Ce projet ferait l'objet d'un accord international d'atelier en coopération avec l'ISO et l'Institut suédois de normalisation. Répondant à une question de l'auditoire, il a précisé qu'il ne s'agirait pas d'une norme de certification.

44. **Le Groupe de travail a remercié les intervenants du Ministère sud-africain du commerce et de l'industrie, de l'AFNOR, d'ASTM International, du Bureau indien des normes, du CEN-CENELEC, de l'ISO, de l'ITC et du Conseil canadien des normes. Il a adopté le rapport sur l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/6) (décision 11).**

45. **Le Groupe de travail a salué l'ouverture à la signature de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre. Il a encouragé les États membres à engager le dialogue avec les organismes de normalisation relevant de leur autorité pour qu'ils deviennent également signataires. Il a insisté sur la nécessité de faire de la recherche appliquée sur les préjugés liés au genre dans la normalisation et a encouragé les établissements universitaires et le secrétariat à mobiliser des ressources à cette fin. Il a en outre demandé au secrétariat de continuer de chercher à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour financer les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et de rendre compte de ses activités à la prochaine session (décision 12).**

## **IX. Gestion du risque dans les systèmes de réglementation (point 8 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Risk Management in Regulatory Frameworks (Gestion des risques dans les systèmes de réglementation)	ECE/TRADE/390	Information
Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation	ECE/CTCS/WP.6/2019/7	Décision

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Recommandation V sur « la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international »	ECE/CTCS/WP.6/2019/8	Information

**a) Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation**

46. Le coordonnateur du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a présenté le Groupe d'experts et a expliqué qu'il était actif depuis près de dix ans et s'appuyait sur des webinaires bimensuels. Parmi les travaux du Groupe d'experts figuraient des recommandations, des projets sur le terrain et des coopérations extérieures avec d'autres organisations. Comme indiqué dans le document ECE/CTCS/WP.6/2019/7, les principales activités menées en 2019 avaient été la définition d'objectifs de réglementation communs sur la cybersécurité, l'élaboration en collaboration avec l'ITC d'un guide sur la gestion intégrée des risques et l'élaboration du projet de recommandation V.

47. Répondant à une question de l'auditoire, la Secrétaire du Groupe de travail a dit que les cours d'apprentissage en ligne sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation étaient accessibles par le portail sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable de la CEE.

48. **Le Groupe de travail a adopté le rapport du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, tel qu'il figurait dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2019/7. Il a chargé le secrétariat et les coordonnateurs de continuer de faire rapport chaque année sur les activités du Groupe d'experts (décision 13).**

**b) Examen du projet de recommandation V sur « la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international »**

49. Un avant-projet de la nouvelle recommandation sur « la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international » a été présentée pour examen au Groupe de travail (ECE/CTCS/WP.6/2019/5). La recommandation était une solution pratique visant à trouver un équilibre entre la multitude et la diversité des risques de non-conformité et la nécessité de faciliter les envois commerciaux en application des accords de l'OMC. La solution reposait sur la coopération réglementaire, l'intégration des données et l'infrastructure informatique.

50. Le conseiller technique principal de Worksafe New Zealand a parlé de l'évaluation du risque de non-conformité des produits et des entreprises et de leurs réglementations au moyen du « New Zealand Electrical Safety Regulatory Risk Engine » (outil d'évaluation du risque réglementaire concernant la sécurité électrique). Cet outil d'évaluation était un outil prédictif qui mesurait à la fois les facteurs de probabilité et les facteurs indirects de risques spécifiques de non-conformité. Il permettait de garantir que le régulateur mettrait en place une réglementation telle qu'elle atténuerait les risques sans toutefois étouffer les échanges commerciaux. Ce nouveau dispositif avait permis d'améliorer les équipements de sécurité. La mise en œuvre d'un outil d'évaluation du risque de préjugé lié au genre dans le cadre des activités de normalisation était aussi à l'étude.

51. **Les États membres ont exprimé leur soutien au projet de recommandation V sur « la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international », tel qu'il figurait dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2019/8. Ils ont demandé au Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation d'incorporer les observations reçues dans le texte de la**

recommandation et de présenter la recommandation pour adoption à sa trentième session, en 2020 (décision 14).

**c) Débat sur l'intégration de la gestion du risque dans la facilitation du commerce**

52. Un conseiller principal de l'ITC, spécialiste de la facilitation du commerce, a déclaré que les problèmes de conformité étaient dus au changement de nature des expéditions. L'intégration des systèmes de gestion du risque devait être coordonnée entre les différentes autorités et agences afin d'aider le secteur privé à se mettre en conformité. Il était aussi essentiel qu'une communication active s'établisse entre les entreprises et les concepteurs des normes au sujet des pratiques commerciales. Il a conclu en soulignant l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'atténuation des risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

53. La Division du commerce et de la coopération économique a présenté les résultats de l'enquête mondiale de l'ONU sur la facilitation du commerce numérique et durable. Il ressortait de l'enquête que de nombreux organismes jugeaient positive la mise en œuvre des systèmes de gestion des risques. La gestion des formalités douanières fondée sur l'évaluation des risques avait fait des progrès considérables, et il était maintenant important d'appliquer cette démarche tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de renforcer la coopération avec les entreprises.

54. **Les États membres ont remercié le coordonnateur du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation et les intervenants de l'ITC et de la CEE. Ils ont demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'élaborer une publication conjointe ITC-CEE sur le thème de la gestion des risques dans la facilitation du commerce et de chercher à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour appuyer les futures activités de renforcement des capacités (décision 15).**

**X. Examen des faits récents liés à la normalisation (point 9 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Bringing standardization in University Curricula: Making the case	ECE/TRADE/440	Information

**a) Informations actualisées communiquées par des organisations intergouvernementales et des organismes de normalisation régionaux et internationaux**

55. La représentante de la Commission européenne a mis en évidence les évolutions récentes du système de normalisation de l'Union européenne (UE), qui reposait sur les principes de l'OMC et constituait le fondement du marché unique européen. Elle a présenté l'initiative commune sur la normalisation, ses objectifs, ses activités et ses réalisations. Elle a évoqué les réalisations dans le domaine des marchés publics (tel le *Guide for referencing standards in public procurement in Europe* (Guide sur la référence aux normes dans les marchés publics en Europe)) et a souligné que, grâce à l'initiative commune sur la normalisation, plusieurs États membres et la Commission européenne avaient pu obtenir un certain nombre de résultats importants. Elle a renvoyé les participants au site Web et à la brochure de l'initiative conjointe (<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/35781/attachments/1/translations/en/renditions/native>).

56. Dans sa présentation, la Vice-Doyenne de l'Université Jiliang a parlé de la manière dont la normalisation pouvait améliorer l'efficacité des services sociaux et de la gouvernance publique. Elle a insisté sur le problème du vieillissement de la population et sur le programme pilote mis en place par le Gouvernement chinois en vue d'élaborer des normes afin de fournir des soins adaptés. Grâce à l'infrastructure technologique, les normes pourraient être élaborées et mises en œuvre sur la base de données pertinentes et de l'analyse de ces données, et créer une base de référence de bonnes pratiques pour les initiatives futures. En présentant le processus et les bonnes pratiques de normalisation dans la province chinoise du Zhejiang, elle espérait jeter un peu de lumière sur les fonctions des normes dans le domaine du service public et de la gouvernance.

57. Le Directeur chargé de l'engagement avec les parties prenante de amfori a présenté l'action de son organisation qui aidait les entreprises à surveiller et à améliorer leur performance sociale et environnementale tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, au moyen notamment de l'audit social, du renforcement des capacités, de l'engagement avec les parties prenantes et des autoévaluations environnementales. Avant d'adopter la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte du genre de la CEE, amfori avait déjà commencé à intégrer des critères liés à la problématique hommes-femmes dans le Manuel de système relatif à son code de conduite BSCI (suivi de la performance sociale des entreprises). Après la signature de la Déclaration, amfori a préparé un plan d'action pour l'égalité des sexes comportant plusieurs mesures concrètes, parmi lesquelles la formation de son personnel aux questions de genre, la formation d'auditrices sociales, l'adaptation de ses codes et programmes à la problématique du genre et la garantie que toutes les positions politiques tiendraient compte de la problématique du genre.

58. Le Secrétaire honoraire du Responsible Jewellery Council a présenté les activités de son organisation, qui visait à garantir la production responsable et durable des bijoux tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Son organisation allait devenir signataire de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte du genre.

59. Le Groupe de travail a remercié les intervenants de la Commission européenne, de l'Université chinoise de Jiliang, de amfori et du Responsible Jewellery Council pour leurs présentations.

## **b) Groupe de haut niveau sur l'introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement**

60. La Présidente du Groupe de travail a rappelé l'historique du projet sur l'éducation et de la recommandation « I ».

### **i) Enseigner à une nouvelle génération de concepteurs de normes : des approches novatrices**

61. Le professeur d'économie de l'innovation à l'Université technologique de Berlin a présenté une analyse de l'offre et de la demande de l'éducation aux normes en Europe. La normalisation était peu connue (faible demande) et il n'existait qu'un petit nombre de programmes éducatifs (offre). De nombreuses personnes travaillant dans le domaine des normes étaient à la fois enseignants et chercheurs à un titre ou à un autre, ce qui signifiait qu'elles étaient motivées par le travail de normalisation. Dans son étude, l'intervenant avait conclu que l'impulsion en faveur de la formation à la normalisation devrait venir des gouvernements ou des institutions. De plus, les organismes de normalisation devraient être plus actifs pour faire connaître leurs besoins. L'étude contenait des recommandations à l'intention des gouvernements, des universités, des organismes de normalisation et d'autres entités pour améliorer et développer la formation dans le domaine de la normalisation.

62. Le Chef d'unité adjoint chargé des normes au service de la croissance de la Commission européenne a rappelé aux participants que la Commission n'avait pas de compétence en matière d'éducation, celle-ci étant dévolue aux États membres. Par contre, l'organisation avait des compétences en matière de normalisation et savait qu'il fallait faire davantage pour développer les capacités dans ce domaine. La Commission avait mené une enquête sur les compétences des professionnels de la normalisation et avait constaté

qu'elles étaient très insuffisantes. L'intervenant a parlé de la création de profils d'emploi pour le domaine des normes et a donné un exemple d'enseignement des normes, qui favoriserait la mise en commun des technologies/services/biens plutôt que leur protection (droits de propriété intellectuelle). La formation à la normalisation créait une plus grande diversité de compétences spécialisées et, partant, des normes utiles pour le marché.

63. Le professeur de l'Institut d'aviation de Moscou a expliqué que le système éducatif russe était en train d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans l'enseignement de la normalisation dans les lycées, les universités et les établissements de formation professionnelle. Actuellement, la conformité aux normes était axée davantage sur la performance que sur la gouvernance et la dimension environnementale. Afin de développer les compétences du personnel des institutions de réglementation technique, il était nécessaire d'agir sur plusieurs fronts, notamment d'assurer la formation professionnelle du personnel, de définir les conditions dans les documents de normalisation, et d'évaluer les qualifications professionnelles du personnel des organismes de certification, y compris les organismes d'évaluation de la conformité.

64. La délégation tchèque a rendu compte d'une récente réunion du Groupe de travail sur la coopération dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'évaluation de la conformité, qui travaillait sous l'égide de la Commission intergouvernementale pour la coopération économique, scientifique et technique entre la Fédération de Russie et la République tchèque. Dressant un bilan, les participants à la réunion bilatérale avaient constaté que le grand public ignorait largement le rôle joué par les normes s'agissant de la sécurité, de l'assurance qualité, de la mondialisation, de l'innovation et de l'efficacité des produits et/ou services et avaient exprimé leur intérêt pour l'organisation d'une table ronde sur l'enseignement des normes.

65. La responsable de la recherche et de l'innovation de l'ISO a parlé de la création de son unité et a dit que son objectif – faire avancer la recherche sur les effets des normes internationales – était en phase avec un autre objectif, à savoir rendre la normalisation plus visible et créer une demande pour qu'elle soit enseignée. L'ISO avait produit des contenus et des matériels d'apprentissage qui pouvaient être intégrés dans les programmes d'études, mais ils n'étaient pas suffisamment utilisés. Comme les experts l'avaient dit, il était nécessaire de découvrir les raisons pour lesquelles ces matériels n'étaient pas utilisés et de faire en sorte que la demande augmente parmi les étudiants et, plus généralement, que les jeunes soient initiés à la normalisation. L'ISO étudiait actuellement la stratégie à adopter concernant l'enseignement des normes et les moyens d'attirer la nouvelle génération.

66. La représentante du Centre d'innovation des connaissances de l'organisme portugais de normalisation a centré son intervention sur la nécessité de favoriser l'enseignement de la normalisation, même lorsque les enseignants n'étaient pas eux-mêmes des experts du domaine. Avant de pouvoir dispenser des cours aux élèves, les enseignants devaient être correctement formés. L'intervenante a également parlé des travaux qu'elle avait entrepris pour créer une série de matériels didactiques dans le domaine de la normalisation.

67. Le Recteur de l'Institut d'État du Bélarus pour le perfectionnement et le recyclage professionnels dans le secteur de la normalisation a présenté la norme internationale ISO 21001:2018 « Organismes d'éducation/formation – Systèmes de management des organismes d'éducation/formation – Exigences et recommandations pour leur application » comme étant l'un des outils qui permettraient d'atteindre l'objectif de développement durable 4. L'intervenant a insisté sur le fait que l'éducation, lorsqu'elle était d'un coût abordable, contribuait à l'égalité des sexes et multipliait les chances des gens, à travers le monde, de mener des existences plus stables et de vivre en meilleure santé. En outre, seule une société instruite était en mesure de résoudre les problèmes que posait la réalisation de chacun des objectifs.

68. La Présidente a ouvert le débat, et les points suivants ont été soulevés :

- Le représentant de la Dublin City University a fait part de l'expérience de son pays où un groupe consultatif sur l'éducation en vue du développement durable avait été créé ;

- La représentante de l'Université régionale d'État de Moscou a fourni des informations sur le projet lancé avec le Groupe de travail en vue d'élaborer des normes pour la formation des étudiants en bachelor d'économie.

## ii) Enseignement des normes pour le développement durable

69. Le professeur de gestion de la normalisation à la Rotterdam School of Management de l'Université Erasmus et Président d'EURAS a présenté l'approche retenue par son université pour l'enseignement de la normalisation. Le sujet figurait au programme des cours de bachelor et de master, et l'objectif était de donner aux étudiants une meilleure compréhension de la normalisation et d'améliorer leurs compétences dans le domaine. Les cours faisaient appel aux jeux, aux études de cas, aux visites d'entreprises, etc. Grâce à une conception systématique de son programme d'enseignement, l'intervenant abordait tous les objectifs de développement durable des Nations Unies. Il a donné quelques exemples de la façon dont chacun des objectifs était soutenu par des normes et dont il intégrait cela dans son enseignement.

70. La professeur de l'Université Matej Bel de Banska Bystrica, en Slovaquie, a souligné le rôle des universités dans la formation multidisciplinaire aux normes pour le développement durable, en particulier pour ce qui était des objectifs 9, 12 et 13. Elle a souligné la nécessité de former le capital humain de demain, de renforcer les compétences dans les différentes composantes des infrastructures qualité (normalisation, accréditation, évaluation de la conformité, métrologie et surveillance du marché), et d'appuyer les approches multidisciplinaires (par exemple, possibilité de doubles diplômes et enseignement à distance). Elle a parlé d'une étude de cas sur les réactions à l'égard des robots et sur la façon dont les normes influaient sur les réactions de la société à l'égard du progrès technologique, qui bénéficierait de l'enseignement de la normalisation. L'intervenante a conclu en insistant sur l'importance des partenariats universitaires et non universitaires et a évoqué la collaboration entre son établissement et l'Office slovaque des normes, de la métrologie et des essais.

71. Dans sa présentation, le représentant de l'Université écologique de Russie a donné un aperçu des divers programmes de cours sur l'environnement. Les cours étaient ouverts aux étudiants, aux travailleurs et aux cadres russes. Un certain nombre d'universités et de centres proposait des cours spécialisés dans le domaine de l'environnement et dispensait une formation consacré aux normes telles que ISO 14001 et à l'audit environnemental. Les étudiants obtenaient un certificat d'expert en normes techniques, qui était utile à tous les niveaux de l'entreprise, de la haute direction aux services administratifs. Une suggestion pouvait être d'élaborer un programme type de formation à l'environnement.

72. La Directrice de recherche de DIRoS, aux Pays-Bas, a présenté ses travaux sur l'interaction complexe entre l'innovation, les normes et la réglementation. Elle a replacé cette analyse dans le contexte de la politique de l'UE pour une meilleure réglementation. Les normes et les règlements traitaient de problèmes différents et apportaient des solutions différentes, il était donc important de les distinguer dans l'analyse de leur impact sur l'innovation, en tenant compte également des spécificités des différents acteurs sociaux.

73. Le Vice-Président de l'Union des entrepreneurs et des industriels de la Fédération de Russie (RSPP) a parlé des problèmes rencontrés par la normalisation russe pendant la période de transition de l'économie planifiée soviétique à l'économie de marché. Il a présenté les initiatives prises pour fournir les normes et les règlements nécessaires à l'économie de marché où les normes étaient élaborées par les entreprises au lieu de relever de l'État. La RSPP avait contribué à faire mieux comprendre les avancées de la normalisation sur les marchés étrangers et la manière de les adapter au système russe. Elle avait fait des recommandations qui avaient servi à orienter les travaux d'élaboration des normes russes. En outre, elle avait organisé plusieurs conférences de formation à la normalisation à l'intention des étudiants et des universitaires.

74. Le Directeur exécutif de ECOS a présenté un programme qui permettait à des étudiants de deuxième cycle d'appliquer les normes et les pratiques de durabilité à leurs domaines. Le programme avait montré que les étudiants étaient très peu au courant des méthodes de durabilité et des outils généraux liés aux pratiques durables. La durabilité

devait être intégrée dans la formation des concepteurs de normes, des étudiants et des acteurs du secteur privé. Il a félicité l'Italie d'avoir inscrit les objectifs de développement durable dans ses programmes scolaires.

75. La Présidente a ouvert le débat, et les points suivants ont été soulevés :

- Une représentante du secteur privé s'est dite favorable à la formation au développement durable et a convenu de l'importance des normes pour la durabilité et la prise de décisions responsable : il était indispensable de commencer à proposer ces enseignements au niveau universitaire.
- Le représentant de l'École polytechnique de Porto a rendu compte d'un atelier sur la norme ISO 21001 qui avait eu lieu en septembre 2019 et qui constituait un outil important pour la mise en œuvre de la politique européenne en faveur de l'enseignement et de la formation professionnels.
- Le représentant de la Commission européenne a proposé de créer un espace où seraient regroupés les matériels didactiques sur la normalisation. La CEE pourrait l'héberger sur son site Web. L'intervenant a lancé un appel en faveur de la création d'un réseau – une « Coalition des pays disposés à agir » – pour l'enseignement de la normalisation. La Commission européenne organiserait un atelier avec des partenaires des universités au printemps 2020. Une nouvelle stratégie de formation à la normalisation était nécessaire.

76. **Le Groupe de travail a pris note des débats et des conclusions du Groupe de haut niveau et a remercié tous les participants pour leurs précieuses contributions. Il a demandé au secrétariat de poursuivre ses travaux sur les questions soulevées pendant la séance, d'établir officiellement un groupe d'experts de la formation dans le domaine des normes, de renforcer la coopération avec les établissements d'enseignement, y compris au moyen d'un réseau d'échange d'étudiants, de demander que la CEE ait le statut d'organisme de liaison au sein du comité technique 232 de l'ISO et d'étudier la possibilité de coorganiser une réunion avec le réseau de chercheurs/enseignants travaillant dans le secteur de la normalisation de la Commission européenne (décision 16).**

## **XI. Coopération internationale en matière de réglementation (point 10 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur l'Initiative sectorielle concernant la cybersécurité	ECE/CTCS/WP.6/2019/9	Décision
Rapport sur l'Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement	ECE/CTCS/WP.6/2019/10	Décision
Rapport sur l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif	ECE/CTCS/WP.6/2019/11	Décision
Rapport sur l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures	ECE/CTCS/WP.6/2019/12	Décision

### **a) Évolution régionale et internationale**

77. Aucun rapport n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

## b) Projets sectoriels

78. Selon l'ancien Président du Comité technique des engins de terrassement de l'ISO, l'Initiative sectorielle de la CEE concernant les engins de terrassement avait contribué à promouvoir une approche fondée sur les normes pour réglementer le secteur partout dans le monde, améliorer la sécurité et réduire les obstacles au commerce. Le projet s'était élargi et comprenait les nouveaux défis lancés aux pays en développement, l'évaluation des risques, etc. Le secteur du terrassement avait mesuré les données sur l'ergonomie au début de l'année 2000 et avait mis à jour les normes ISO pour qu'elles tiennent compte de l'égalité des sexes.

79. Le responsable de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif a expliqué que l'Initiative était fondée sur une approche qui considérait l'ensemble du cycle de vie, soit de la mise sur le marché à l'entretien, en passant par l'installation et la réparation. Présentant les activités menées en 2019, il a parlé de deux ateliers organisés, l'un à Singapour (mai 2019), et l'autre à Dubaï (septembre 2019). Les participants aux ateliers avaient exprimé leur plein appui à la deuxième édition des objectifs de réglementation communs et avaient recommandé d'intégrer la surveillance des marchés dans le document et d'ouvrir un canal de communication à l'intention des agents chargés de faire appliquer les règlements. Il en était résulté la publication d'une « Directive à l'intention des fonctionnaires chargés de la réglementation » et la création d'une adresse électronique officielle (Officials-contact@iecex.com). Les nouveaux arrangements réglementaires communs seraient publiés en 2020 en même temps que la Directive.

80. Le représentant de ECOS a posé une question sur la prise en compte de la dimension environnementale mais a été informé que celle-ci n'entraînait pas dans le champ de l'initiative, qui était exclusivement axée sur la sécurité.

81. Un représentant du secteur privé a présenté une proposition destinée à faire en sorte que les fabricants assument une part équitable des coûts de mise en conformité, qui incombaient souvent de manière disproportionnée aux autorités publiques. Après un débat, il a été décidé la proposition serait examinée plus avant.

82. Le Secrétaire du Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI a présenté une version actualisée des objectifs de réglementation communs pour le secteur de la cybersécurité. Ces objectifs proposaient une approche systématique de l'analyse et de la compréhension des systèmes techniques qui devaient faire l'objet d'une protection numérique. Ils étaient fondés sur la reconnaissance du fait que la plupart des systèmes techniques étaient très similaires, du point de vue de la cybersécurité, et que des mesures de protection analogues pouvaient être prises. Il s'agissait d'une méthodologie fondée sur le risque, qui recommandait l'utilisation des normes internationales mais ne l'imposait pas. Ils allaient également plus loin que les autres cadres de cybersécurité en ce sens qu'ils exigeaient une détermination du type et du niveau d'évaluation de la conformité à appliquer pour s'assurer que les conditions étaient remplies.

83. Le Secrétaire du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) de la CEE a présenté les activités menées en matière de cybersécurité qui s'appuyaient sur les objectifs de développement durable. Il a présenté la Directive sur la cybersécurité et la protection des données de la CEE, qui avait été adoptée en 2016 et mise en œuvre par l'Équipe spéciale de la cybersécurité, et qui portaient sur les prescriptions en matière de sécurité, de confidentialité, de mise à jour sécurisée des logiciels et d'intégrité des capacités de communication interne. La Directive avait permis d'obtenir de bons résultats en matière de réglementation.

84. La représentante du Conseil national du commerce de la Suède a présenté une étude récente consacrée aux effets de la réglementation de la sécurité informatique sur le commerce international. À cause des vulnérabilités informatiques, les pays multipliaient le nombre des règlements, et cela avait des incidences sur le commerce international des TIC. Le matériel informatique commercial était également utilisé par des infrastructures et sur des lieux de travail dont l'importance était cruciale, et toute perturbation dans ces environnements était susceptible non seulement de bouleverser l'activité économique, mais aussi de créer d'importantes vulnérabilités au sein de la société, si le matériel n'était pas protégé. Par conséquent, les gouvernements usaient de leur droit de réglementer ce domaine



– par exemple, dans certains cas, par le recours à des normes nationales ou à des procédures d'évaluation de la conformité dans le domaine de la cybersécurité –, en invoquant l'argument de la sécurité nationale (objectif légitime en matière de réglementation, selon l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce).

85. La séance de questions et réponses a porté sur la manière de couvrir les coûts de la surveillance des marchés et sur le rôle des TIC dans la mise en place de systèmes fiables, fondés aussi sur une réflexion systémique et sur le principe de précaution, dont il fallait tenir compte dès le début de la conception d'un produit.

86. Une représentante de la RSPP, s'exprimant au nom du coordonnateur, a présenté les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures. Elle a informé les participants de l'état d'avancement de l'Initiative depuis la session précédente et a parlé d'une enquête qui avait permis de recueillir des données utiles pour l'élaboration de normes de sécurité.

**87. Le Groupe de travail a adopté la proposition de cadre réglementaire commun dans ce secteur, telle qu'elle figurait dans le document (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/9). Il a demandé que la proposition soit publiée. Il a également prié le secrétariat de continuer de rendre compte de l'état d'avancement de cette initiative (décision 17).**

**88. Le Groupe de travail a remercié les rapporteurs des quatre initiatives de leur rapport et de leurs travaux. Il a adopté le rapport sur l'Initiative sectorielle concernant la cybersécurité, tel qu'il figurait dans le document (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/9) ; le rapport sur l'Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement, tel qu'il figurait dans le document (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/10) ; le rapport sur l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif, tel qu'il figurait dans le document (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/11) ; le rapport sur l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures, tel qu'il figurait dans le document (ECE/TRADE/C/WP.6/2019/12). Il a prié le secrétariat de continuer de rendre compte du déroulement et de la mise en œuvre de toutes les initiatives sectorielles. Il lui a également demandé, en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, de l'aider à entretenir des contacts avec les gouvernements et à les renforcer pour assurer la promotion du projet (décision 18).**

### **c) Propositions de nouveaux dialogues sur la réglementation**

89. Aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **XII. Examen des faits récents en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation (point 11 de l'ordre du jour)**

90. Un évaluateur principal d'Accredia, l'autorité d'accréditation italienne, a souligné le rôle joué par l'accréditation pour garantir que les procédés utilisés et les produits et services fournis par les organisations allaient dans le sens de la réalisation des objectifs de développement durable ; il a donné un exemple détaillé lié à l'objectif 7. Il a parlé du problème de la prolifération des normes volontaires de durabilité et a présenté un système de gestion du développement durable qui était en cours d'élaboration par l'organisme national italien de normalisation (UNI) en coopération avec Accredia. Ce système aiderait les organisations à effectuer une analyse complète de la durabilité et à accompagner la mise en œuvre progressive d'un système intégré de durabilité.

91. Le représentant de l'Université Erasmus s'est déclaré favorable à l'élaboration de systèmes de gestion, mais a posé la question de savoir si les systèmes de certification délivraient des certifications aux organisations qui tenaient compte correctement des objectifs de développement durable. L'évaluateur principal d'Accredia a ajouté que les organismes de certification devraient examiner les demandes des entreprises en toute indépendance.

92. **Le Groupe de travail a remercié le représentant d'Accredia de sa présentation sur les travaux relatifs à la dimension sociale de la durabilité (décision 19).**

### **XIII. Métrologie (point 12 de l'ordre du jour)**

93. Aucun rapport n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

### **XIV. Surveillance des marchés (point 13 de l'ordre du jour)**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe consultatif de la surveillance des marchés sur ses activités et sa réunion	ECE/CTCS/WP.6/2019/13	Décision

#### **a) Informations actualisées communiquées par le Groupe consultatif de la surveillance des marchés**

94. Le représentant de la Commission économique eurasiennne a rendu compte des résultats de la dix-septième réunion du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe MARS), tenue les 8 et 9 juillet 2019 à Moscou dans les locaux de la Commission. La réunion avait été un succès, et il avait été suggéré de rendre les réunions du Groupe MARS plus concrètes à l'avenir, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de mécanismes de contrôle par les États et de l'application pratique de la législation de l'UE dans ce domaine.

95. La Secrétaire du Groupe de travail, s'exprimant au nom du Président du Groupe MARS, a présenté le rapport de la réunion du Groupe consultatif qui avait eu lieu à Moscou.

96. **Le Groupe de travail a adopté le rapport du Groupe MARS. Il a prié le Groupe de travail d'adopter son plan de travail, tel qu'il était présenté en détail dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2019/13. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de continuer de lui présenter chaque année un rapport sur les activités du Groupe MARS (décision 20).**

#### **b) Définitions et terminologie communes employées dans le domaine de la surveillance des marchés**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Glossaire des termes relatifs à la surveillance des marchés	ECE/TRADE/389	Information

97. **Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de réunir un groupe de travail chargé de réviser le Glossaire des termes relatifs à la surveillance des marchés et de publier ce glossaire sous forme électronique et, si les ressources le permettaient, sous forme imprimée (décision 21).**

#### **c) Débat de haut niveau sur les défis et les initiatives récentes dans le domaine de la surveillance des marchés**

98. Le Directeur du Département de la réglementation technique et de l'accréditation de la Commission économique eurasiennne (CEE) a informé les participants des dernières initiatives prises dans le cadre de l'élaboration du système de réglementation technique au

sein de l'Union économique eurasiatique (UEE) et a présenté le système de contrôle (surveillance des marchés) par les États du respect des prescriptions contenues dans les règlements techniques de l'Union. Parmi ces initiatives figuraient notamment la législation et les accords qui étaient en cours d'élaboration et de finalisation dans ce domaine entre les États membres de la Commission économique eurasiatique sur les règles et les procédures communes de mise en circulation des produits. L'intervenant a également donné des informations sur l'élaboration d'un système d'alerte pour les produits dangereux, qui était mis à l'essai dans le cadre d'un projet pilote.

99. Le Chargé de relations internationales de la Commission européenne a présenté le nouveau cadre horizontal pour la surveillance du marché et la conformité des produits (Règlement (UE) 2019/1020), adopté en juin 2019. Le nouveau règlement s'appliquerait à partir de juillet 2021, et le réseau européen pour la conformité des produits entrerait en service en janvier 2021. Ce cadre juridique s'appliquait à une large gamme de produits qui étaient visés par des règles communes de l'UE, énoncées dans 70 directives et règlements. Son objectif était d'améliorer la surveillance du marché dans toute l'Union européenne, en particulier :

- En améliorant l'information sur les règles de l'UE et en veillant à ce que ces règles soient respectées par les opérateurs économiques ;
- En renforçant la coopération entre les autorités chargées de faire appliquer les lois, notamment en créant un réseau européen pour la conformité des produits ;
- En s'attaquant aux nouvelles problématiques liées au commerce électronique.

100. Le représentant de l'Office tchèque des normes, de la métrologie et des évaluations a rendu compte d'une nouvelle application Internet dont le but était de coordonner la planification des contrôles entre toutes les autorités de surveillance des marchés et les autorités de contrôle du pays. L'avantage du système proposé résidait dans le fait qu'il permettrait d'améliorer le calendrier des contrôles ; il faudrait alors compter au moins deux mois d'intervalle entre les contrôles et pas plus de cinq contrôles annuels par entreprise. Sa mise en œuvre aurait pour effet de réduire la pression exercée sur les entrepreneurs et les agents économiques, d'améliorer la préparation des contrôles de manière à les rendre plus efficaces et de favoriser l'échange d'informations entre les autorités de surveillance des marchés. La coordination serait coûteuse et contraignante pour les autorités de surveillance. Il parlerait plus avant de l'évolution du système et, éventuellement, de son approbation à une réunion future.

101. Un représentant du secrétariat de l'ISO/CASCO a présenté la boîte à outils ISO/CASCO et son utilité pour la surveillance des marchés, ainsi que des outils qui étaient en libre accès sur le site Web de l'ISO. L'ISO/CASCO avait organisé un atelier sur la surveillance des marchés, qui avait permis aux participants de mieux comprendre les principales difficultés auxquelles les autorités de surveillance des marchés faisaient face. Parmi ces difficultés, l'intervenant a cité notamment la complexité qu'il y avait à détecter les cas de pratiques commerciales abusives, les capacités et les ressources limitées, la difficulté qu'il y avait à trouver un équilibre entre les coûts, les risques et les avantages, la lutte contre la corruption et les contrefaçons, et la fragmentation des systèmes réglementaires, aggravée par le manque de coopération entre les différents acteurs. On pouvait réduire ces difficultés en adoptant une approche de la surveillance des marchés fondée sur le risque, tant avant qu'après la mise sur le marché, associée à une communication rapide, au partage de l'information et à l'utilisation de normes.

102. Le Groupe de travail a remercié son Vice-Président, l'intervenant de l'ISO et les intervenants de la Commission européenne et de la Commission économique eurasiatique pour leur rapport.

## **XV. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)**

103. **Le Groupe de travail a décidé de tenir sa trentième session les 2 (après-midi) et 3 novembre 2020 (journée complète). Il a noté que la durée de sa session annuelle serait ramenée à une journée et demie, précédée d'une réunion d'une demi-journée**

sans interprétation au titre de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (décision 22).

## **XVI. Adoption du rapport (point 15 de l'ordre du jour)**

104. Le Groupe de travail a adopté les décisions et le rapport de sa vingt-neuvième session. Il a demandé au secrétariat d'établir la version finale du rapport en vue de sa distribution (décision 23).

---